

Subventions agricoles

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, sachez que je suis à votre entière disposition et que je vous comprends parfaitement.

Un concours imprévu de circonstances rend cette motion extrêmement opportune. Les renseignements qui y sont demandés sont à la fois pertinents et importants en ce qui concerne la décision récente du département de commerce des États-Unis d'imposer une surtaxe sur les importations de pommes de terre en provenance du Canada. Ces renseignements seraient d'une aide précieuse pour ceux qui ont entrepris de contester cette décision, car il ne fait aucun doute que les Américains subventionnent tant soit peu leur production agricole. Or, depuis une dizaine d'années, cette subvention est passée de 2 milliards de dollars par an à quelque 20 milliards pour la présente campagne agricole.

Les denrées en cause pénètrent sur nos marchés, directement ou indirectement. Qu'il s'agisse de maïs ou de viande, de vin ou de conserves, ou de tout autre produit, nous avons tout lieu de nous demander si ces articles ne sont pas subventionnés. Monsieur le Président, ces renseignements sont essentiels, à mon avis.

• (1800)

Je n'ai aucune intention d'étouffer ce projet de loi. D'après moi, si l'on donne suite au projet de dérivation Garrison, les agriculteurs cultivant les régions irriguées bénéficieront de subventions plus fortes que toutes celles versées à l'ensemble des agriculteurs du Canada. Pourtant, la décision des États-Unis d'imposer une surtaxe sur les pommes de terre en provenance du Canada a été prise sous prétexte que le Canada subventionnerait peut-être ses producteurs. Vous me direz sans doute que la corneille dit au corbeau «tête noire!», or le budget agricole du Canada est loin d'atteindre les 20 milliards de dollars que les Américains consacrent cette année à ce secteur. Je n'ai certes pas voulu faire un procès d'intention à qui que ce soit. Mais il me fallait tirer une conclusion. Compte tenu des circonstances, je n'ai vraiment pas eu le choix. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Dionne), qui s'était opposé à ce que ces données soient déposées, n'a rien dit jusqu'à présent. Or ces mêmes données se révèlent d'une grande importance pour le Canada.

Dernièrement, lors d'un voyage en Europe, il m'a été donné de discuter du transport des produits agricoles. J'ai dit à plusieurs reprises, peut-être pas ici, mais à des amis de ce côté-ci de la Chambre que la communauté économique européenne avait exporté 500,000 tonnes d'orge et que la subvention versée dans ce cas dépassait le prix payé par la Commission canadienne du blé aux agriculteurs canadiens. Voilà dans quelles conditions les agriculteurs canadiens doivent soutenir la concurrence des autres pays sur le marché mondial. Dernièrement, nous avons reçu du concentré de raisin de France à un prix dépassant à peine le coût du transport et du conteneur. Ce concentré fait concurrence à notre industrie vinicole et n'est pourtant soumis à aucune taxe supplémentaire.

Selon moi, cette motion est présentée à point nommé et nous devrions avoir connaissance de tous les aspects des subventions directes et indirectes offertes par le gouvernement des États-Unis à ses producteurs agricoles. Il faudrait inclure, entre autres, les avantages que retirent les agriculteurs par le biais

de la FHA. Ils peuvent obtenir un premier, un deuxième et un troisième prêt par l'intermédiaire de cet organisme et ainsi de suite. On leur donne la chance de récupérer, chance que notre Société du crédit agricole en raison de l'insuffisance du financement, n'est nullement en mesure d'offrir.

A propos de la majoration des droits, je voudrais souligner, monsieur le Président, que le débat d'aujourd'hui porte sur la pomme de terre. Je tiens à préciser à chaque député, et je leur demande de bien vouloir prêter une oreille attentive, qu'il existe actuellement aux États-Unis des organisations agricoles qui examinent, dans le cas de toutes les denrées, quelles seront les conséquences des règlements sur les pommes de terre. Quoique dans notre pays s'intéresse à l'agriculture et croit que cette façon de procéder prendra fin dès que la demande de l'État du Maine quant à la pomme de terre aura été étudiée, ignore volontairement les réalités du commerce aux États-Unis, commerce que l'on s'emploie à protéger coûte que coûte.

L'agriculture canadienne gagnerait énormément si on arrivait à présenter un tableau complet des subventions que le gouvernement des États-Unis verse, directement ou indirectement, à ses agriculteurs.

Je ne parlerai pas plus longtemps, monsieur le Président, car je veux que cette motion soit adoptée. Je veux obtenir cette information cette semaine, puisque le secrétaire parlementaire a bien dit qu'il l'avait en main. Pourquoi ne dépose-t-il pas sur le Bureau ces renseignements qui pourraient bien venir en aide à l'agriculture dans tout le Canada? Tout groupe de producteurs, que ce soient des éleveurs, des céréaliculteurs, des horticulteurs, des fruiticulteurs de n'importe quel endroit aux États-Unis, peuvent envoyer une demande au département du Commerce du pays. Je suis profondément inquiet à cet égard, il nous faut cette information.

• (1805)

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur le Président, tout comme le député qui vient d'intervenir, j'ai éprouvé directement les répercussions des discussions entourant la question des pommes de terre du Maine et de l'est du Canada. Le député le sait sans doute, nous sortons tout juste de discussions concernant les importations de tomates qui ont eu des répercussions très graves sur la production au cours de la campagne agricole de 1982 et qui ont semé la confusion la plus totale dans la commercialisation canadienne des tomates en boîtes. Ce facteur, lié à la récolte exceptionnelle que nous avons connue en 1982, a aggravé le problème et a fait chanceler notre industrie de la conserve connaissant déjà de graves difficultés.

Je dois avouer que je n'ai pas eu l'occasion d'écouter au complet les observations du secrétaire parlementaire. Je trouverais cependant difficile à croire que nous soyons capables à ce point-ci d'accéder à cette requête et d'accomplir la tâche, au mieux très difficile sinon carrément impossible, de décrire toutes les subventions, directes ou indirectes, dont peuvent faire l'objet les produits agricoles. Je me demande si nous ne finirions pas par comparer des pommes et des oranges, ou par comparer des subventions indirectes comme les dépenses pour la formation d'un étudiant en agriculture dans une université canadienne avec, disons, la valeur pour les agriculteurs d'importants travaux d'irrigation du genre de ceux dont a parlé le député.